



## Autorisation de participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel des 5<sup>èmes</sup>

**A rendre par courrier durant l'été ou au plus tard le vendredi 2 septembre au professeur principal**

L'inscription devient définitive le jour de la rentrée en cas de concordance entre l'autorisation et la date affectée à la classe. 95 places maximum par date.

Si le nombre de parents accompagnateurs est insuffisant, nous serons dans l'obligation d'annuler le pèlerinage.

M, Mme.....

Tel Personnel .....portable.....mail.....

- n'inscrivent pas notre enfant ..... au pèlerinage au Mont Saint-Michel
- autorisent notre enfant ..... à participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel des 5<sup>èmes</sup> **avec sa classe (connue le jour de la rentrée) :**
  - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 9 et samedi 10 septembre 2016 : OUI / NON**
  - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 23 et samedi 24 septembre 2016 : OUI / NON**
- certifient avoir lu attentivement les consignes de la lettre d'information
- autorisent Mme Butruille ou Mme Pollet à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la santé de mon enfant
- joignent la fiche sanitaire de liaison jointe et, en cas de traitement ou de précaution médicale, prennent contact avec Mme Butruille.
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 9 et 10 septembre si c'est la date de la classe de mon enfant.**
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 23 et 24 septembre si c'est la date de la classe de mon enfant.**

Signature des parents :